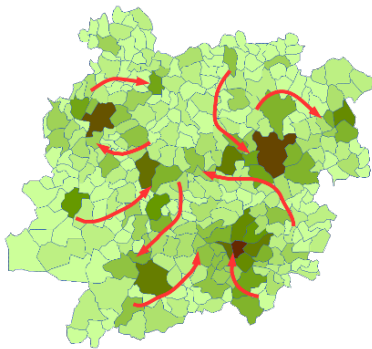


<https://47.snuipp.fr/Declaration-a-quoi-servent-les-ministres-de-l-education-nationale>



Déclaration : à quoi servent les ministres de l'éducation nationale ?

- Paritarisme - Mouvement départemental - Mouvement départemental 2018 - CAPD du 03 mai 2018 -



Date de mise en ligne : jeudi 3 mai 2018

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Déclaration des élu-es du SNUipp-FSU

À quoi servent les ministres de l'éducation nationale ?

En observant l'occupant actuel de la rue de Grenelle, il semble que sa mission principale soit de saper le lien entre les enseignants et la société.

Il laboure d'ailleurs le sillon qu'ont tracé certains de ses prédécesseurs.

Malheureusement, la moisson n'est pas très bonne et les études internationales peuvent en constituer un élément d'appréciation. Elles montrent que les résultats des élèves français demeurent corrélés à leur origine sociale.

Faut-il s'en étonner ? Depuis longtemps, la plupart des gouvernements favorisent les « premiers de cordée ». Leur méthode est relativement simple : couper la corde pour les débarrasser du boulet que constituent les classes défavorisées, les pauvres, les migrants, les élèves en difficultés, ces enseignants qui se démènent pour faire progresser des enfants que cette société abîme.

La livrée et la forme du « petit livre orange » montrent bien qu'il est avant tout un acte de communication. Le dogmatisme pédagogique dont il fait preuve n'est d'ailleurs pas sans lien avec les atteintes successives à la laïcité du président de la République.

Pour ce gouvernement, la vérité vient d'en haut. Du ciel ou du ministre, peu nous importe. Opposé-es à toute forme de chapelles, pédagogiques ou autres, parce qu'elles divisent et opposent, nous pensons au contraire que c'est par la liberté pédagogique et des moyens adaptés à ses besoins que l'éducation nationale réussira à être l'outil d'émancipation que méritent les élèves.

La formation continue des enseignants devrait être la première pierre de cet édifice. Et ce que nous entendons par formation continue est évidemment de nature à armer la liberté pédagogique à l'inverse d'une chambre d'écho où résonne vainement la doxa ministérielle (divine ?).

Ce dogmatisme que nous dénonçons balaie d'un revers de main des années de recherches pédagogiques sur l'apprentissage de la compréhension, sur l'enseignement des mathématiques pour revenir aux bonnes vieilles recettes d'antan : la dictée, la réglure Seyes, le b-a-ba que n'ont d'ailleurs pas abandonné les enseignants puisque, loin de la pensée unique, nos collègues savent qu'enseigner ne se résume pas à des recettes simplistes et que ces outils peuvent être utiles aux élèves.

Mais ce ne sont que des outils et non des idoles. Pour un peu, nous pourrions craindre que lors de sa prochaine sortie (procession ?), le ministre nous impose l'encre violette et la plume Sergent-Major.

Pour revenir aux moyens, on nous fait scintiller devant les yeux, un peu comme une médaille miraculeuse, le dédoublement des CP et des CE1 en REP.

Nous savons bien que le déploiement de ce dispositif ne constitue en rien des moyens nouveaux. Nous ignorons encore, sans a priori, les bénéfiques que les élèves en tireront. Mais nous avons néanmoins la certitude qu'il se fait contre les droits des enseignant-es sur la question du temps partiel et sans égard pour la vie des écoles concernées : les changements de niveaux forcés, la déstabilisation du travail d'équipe, les rigidités imposées pour des besoins d'affichage usent la profession.

Sur les 73 demandes de temps partiel soumises à votre autorisation, seulement 20 sont définitivement acceptées. Ces restrictions contribuent à dégrader encore l'attrait que peut exercer notre métier.

Déclaration : à quoi servent les ministres de l'éducation nationale ?

Les difficultés que vous rencontrez pour pourvoir tous les postes du département et plus généralement la faiblesse du recrutement de notre ministère sont les conséquences des pertes de pouvoir d'achat que n'ont pas compensées les mesures récentes, de la dégradation de nos conditions de travail, de la mobilité empêchée, du manque criant de formation continue, etc.

En raidissant nos conditions d'exercice vous préparez les problèmes que vous aurez à gérer demain.

Enfin, nous souhaitons dire un mot des mauvais coups que prépare le gouvernement contre la Fonction publique. Vous avez eu à en mettre en œuvre une première étape avec le recrutement d'agents contractuels. Nous tenons à réaffirmer notre attachement à la gestion collective de nos carrières dans le cadre de règles explicites au contraire de l'arbitraire et de la toute-puissance managériale. À tous les niveaux, les fonctionnaires sont des professionnels qui connaissent leurs métiers et remplissent des missions qui sont définies par la loi.

Nous tenons aussi à manifester que le cadre paritaire qui nous réunit aujourd'hui est un pilier du bon fonctionnement du service public. La position d'autorité court par nature le risque de l'arbitraire et de l'abus de pouvoir.

En l'équilibrant par des commissions administratives paritaires, elle protège tous les agents de ces écueils. Ce ne sont pas des totems que nous vénérons.

Ce sont des principes qui ont été forgés par la raison et qui sont un fragile édifice de droits et de devoirs. Ce sont des principes qui garantissent aux fonctionnaires et aux usagers que le service public n'est pas instrumentalisé par des intérêts particuliers mais qu'il demeure au service de l'intérêt général.